

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF3075

présenté par
Mme Maximi, rapporteure**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Pouvoirs publics »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Présidence de la République	0	1 172 977
Assemblée nationale	0	0
Sénat	0	0
La Chaîne parlementaire	0	0
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	0	0
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	0	0
TOTAUX	0	1 172 977
SOLDE	-1 172 977	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, la rapporteure spéciale souhaite que les frais de réception de l'Élysée soient plafonnés.

La Cour des comptes a souligné que le service chargé des déplacements et des événements de la Présidence de la République a vu son budget augmenter de près de 45 % en cours d'exercice 2023 pour atteindre plus de 31 millions d'euros. Plusieurs dîners ont été organisés : un dîner au Louvre pour le Premier ministre indien au coût de 412 000 euros, un dîner au château de Versailles au coût de 475 000 euros pour accueillir le roi du Royaume-Uni, auxquels s'ajoutent 80 000 euros en frais d'annulation, trois dîners au palais de l'Élysée pour le président mongol pour 62 700 euros, pour l'émir du Qatar pour 90 000 euros, pour le président chinois pour 138 000 euros. La Cour souligne également l'augmentation du nombre de réceptions, passé de 146 en 2019 à 171 en 2023, un accroissement du nombre d'invités et une augmentation des dépenses par invité.

Dans une période de restrictions budgétaire pour l'État et donc les services publics, de tels frais ne peuvent être compris et acceptés par les citoyens. Cet amendement propose de retirer à la Présidence les crédits supplémentaires qu'elle demande pour ces frais au titre de l'année 2025.

La rapporteure spéciale souhaite donc retirer 1,172977 million d'euros de l'action 01 *Présidence de la République* du programme 501 *Présidence de la République*.